



DÉLIBÉRATION N° 107/2020/CACL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT CREATION D'EMPLOI

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 36
Nombre de Procuration : 07
Date de la convocation : vendredi 04 décembre 2020

Nombre de suffrages exprimés : 43
Vote :
Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (Visio) - Serge BAFAU (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIOU CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Louis-Mike CALUMEY (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Claire CHINON (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (Visio) - Sandrine JACQUES-GAÏL (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Phong LY (Visio) - Mikaël MANCEE (Visio) - Yolande MILZINK-CINCINAT (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (Visio) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC (présentiel) - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Yahya DAOUD → **Procuration** à Sandrine JACQUES-GAÏL - Christian FAUBERT → **Procuration** à Sandra TROCHIMARA - Chester LÉONCE → **Procuration** à Julner BELIZAIRE - Claude PLENET → **Procuration** à Serge FÉLIX - Axel RINO → **Procuration** à Farah KHAN - Magali ROBO-CASSILDE → **Procuration** à Mikaël MANCEE - Corinne SIGER → **Procuration** à Eliodore TORVIC

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Roland LOE-MIE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH

SECRETAIRE DE SEANCE : Eliodore TORVIC

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 23 juillet 2001 relative à la mise en œuvre du protocole du 10 juillet 2000 et de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu le procès-verbal du vendredi 6 novembre 2020 relatif à l'installation du nouveau Président de la Communauté d'Agglomération du centre littoral – Monsieur Serge SMOCK ;

Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret 2016-1790 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 décembre 1978 portant statut particulier du cadre d'emploi des attachés territoriaux ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 08 décembre 2020 ;

Entendu le **Rapport N° 107/2020/CACL** du Président relatif à la création d'emplois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 107/2020/CACL** relatif à la création d'emplois
- **DECIDE :**

De créer les emplois suivants :

| |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20201214-107-AP-2020CACL-DE Date de télétransmission : 21/12/2020 Date de réception préfecture : 21/12/2020 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

CABINET DU PRESIDENT

Un emploi d'Assistant(e) de Direction au grade de Rédacteur Territorial

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Un emploi de Chargé(e) de Mission au grade d'Attaché Territorial : emploi rattaché à la Direction Générale des Services

DIRECTION DU MANAGEMENT DES RESSOURCES

SERVICE DES MOYENS GENERAUX

Un emploi d'Agent Polyvalent d'Accueil au grade d'Adjoint Administratif Territorial
Deux emplois d'Agent Polyvalent des Moyens Généraux aux grades d'Adjointes Techniques Territoriaux

DIRECTION HABITAT, AMENAGEMENT ET MOBILITE

SERVICE MOBILITE

Quatre emplois de Contrôleurs des Transports de voyageurs aux grades d'Adjointes Techniques Territoriaux

DIRECTION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT

SERVICE ENVIRONNEMENT DECHETS

Un emploi de Contrôleur Environnement au grade d'Adjoint Technique Territorial
Un emploi de Contrôleur Environnement au grade d'Agent de Maîtrise Territorial

DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Un emploi d'Assistant Technique au grade d'Adjoint Technique Territorial

- **AUTORISE** le Président à pourvoir ces emplois dans les conditions légales et réglementaires et à prendre les actes nécessaires à ces emplois.
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces emplois sont inscrits au Budget principal 2020 de la CACL (M 14).

Ces emplois peuvent être occupés par des contractuels de droit public recrutés à temps plein.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le lundi 14 décembre 2020

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK



Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20201214-107-AP-2020CACL-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020